



Questions et réponses sur Le site Web pour les clients de l'agence



L'AGENCE
DES COOPÉRATIVES
D'HABITATION

THE AGENCY
FOR CO-OPERATIVE
HOUSING

Pourquoi ma coopérative d'habitation a-t-elle besoin d'un accès à un site Web de clients?

L'Agence combine les données des coopératives pour montrer les opérations de votre coopérative sous différents angles. Votre coopérative peut bénéficier de cette information en format numérique ce qui facilite l'étude et l'échange de renseignements. La possession d'un mot de passe protégé permet aux gestionnaires et aux membres du conseil d'administration de votre coopérative de trouver rassemblés en un même lieu les dossiers et les rapports sur votre coopérative.

Que trouveront les coopératives sur le site?

La section Accords vous laisse consulter et télécharger vos accords avec la SCHL.

La section Rapports de l'Agence, vous montre vos Déclarations annuelles de renseignements et d'autres rapports de l'Agence. C'est la place où vous allez trouver vos rapports sur les risques, la conformité et le rendement ainsi que les rapports d'inspection des coopératives et les rapports sur les données financières en langage simple.

Comment ma coopérative accède-t-elle au site Web des clients?

Pour ouvrir une session, rendez-vous sur le site Web public de l'Agence au www.agence.coop/. Cliquez sur le bouton d'ouverture de session (clients) en haut de l'écran à droite. Lorsque vous accédez à la page d'accueil du site Web des clients, entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Comment ma coopérative peut-elle obtenir un mot de passe?

L'Agence a fourni à chacun de ses clients un nom d'utilisateur et un mot de passe uniques. Votre coopérative peut changer votre mot de passe à tout moment en envoyant une demande par écrit à l'adresse courriel située sur la page d'accueil.

Pour des raisons de sécurité, l'Agence enverra le nouveau mot de passe à la personne-ressource désignée de votre coopérative.

Quelles sont les personnes de notre coopérative ayant accès au site Web du client?

On peut soit communiquer le nom d'utilisateur et le mot de passe de la coopérative à un grand nombre de membres, soit réserver leur usage à des employés particuliers ou à des bénévoles : c'est à votre conseil de décider.

Les renseignements concernant notre coopérative sont-ils protégés?

Le système d'information de l'Agence est sur un serveur Web sécurisé et est accessible uniquement aux utilisateurs autorisés. Chaque coopérative possède son propre mot de passe; le site ne comporte aucun renseignement personnel concernant ses membres. Les coopératives peuvent donc protéger les renseignements qui leur sont propres, tout en veillant à ce que leurs coordonnées soient à jour. De cette façon, les messages et les renseignements envoyés par l'Agence parviennent au bon endroit.

Y a-t-il une autre façon de se tenir informé?

Afin d'assurer qu'elles obtiennent l'information dont elles ont besoin, toutes les coopératives possédant une adresse courriel reçoivent le [Bulletin d'information électronique](#) et les courriels qui ont l'information dont vous avez besoin. Nous encourageons aussi les membres et les administrateurs à consulter notre site Web et à s'abonner pour recevoir nos messages.



DERNIÈRE MISE À JOUR JUILLET 2023

